

# CONTRAT DE LICENCE STANDARD DE PRODUCTION MUSICALE : BEAT

*Entre les soussignés :*

**MASTER SHOP**, plateforme de distribution et de commercialisation de beats, ci-après désignée « *le LICENCIANT* »,

*Et*

Mr/Mme ..... , demeurant à ..... ,  
ci-après désigné(e) « *le LICENCIÉ* ».

*Ensemble désignés « les Parties ».*

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le LICENCIANT concède au LICENCIÉ une licence standard non exclusive et non transférable d'exploitation du beat intitulé ".....", produit par ..... , accessible via la plateforme MASTER SHOP.

Cette licence autorise l'utilisation du beat par le LICENCIÉ pour la création d'une œuvre musicale destinée à un usage commercial ou promotionnel, dans le respect des conditions décrites ci-après.

## Article 2 : Nature et étendue des droits concédés

Par la présente licence standard, le LICENCIANT accorde au LICENCIÉ les droits suivants :

- Le droit d'incorporer le beat dans une ou plusieurs œuvres musicales finales.
- Le droit de modifier, mixer, arranger ou réadapter le beat pour les besoins de la création.
- Le droit de diffuser, publier, promouvoir et vendre l'œuvre musicale contenant le beat, sur tout support physique ou numérique (streaming, téléchargement, CD, concerts, etc.).
- Le droit d'utiliser l'œuvre finale à des fins commerciales (vente de singles, albums, publicité, monétisation sur YouTube, TikTok, etc.).

Cette licence est **non exclusive**, ce qui signifie que le beat pourra continuer à être vendu à d'autres acheteurs selon les mêmes conditions, tant qu'il n'a pas été acquis sous licence **premium**.

## Article 3 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Le beat reste en toutes circonstances la propriété intellectuelle de son créateur ..... et de MASTER SHOP.

Le LICENCIÉ ne devient en aucun cas propriétaire du beat en lui-même, mais uniquement titulaire d'un droit d'utilisation conformément aux termes du présent contrat.



Toute reproduction ou diffusion non autorisée du beat en dehors du cadre prévu par la licence constitue une infraction aux droits d'auteur.

#### **Article 4 : Rémunération et obligations financières**

En contrepartie de la présente licence, le LICENCIÉ a versé un montant fixe lors de l'achat sur la plateforme MASTER SHOP.

En plus de ce paiement initial, le LICENCIÉ s'engage à verser **15 % de l'intégralité des revenus bruts générés** grâce à l'exploitation commerciale de l'œuvre contenant le beat.

Ce versement devra s'effectuer **dans un délai maximal de quinze (15) jours** suivant la réception de tout paiement (vente, royalties, cachets, revenus publicitaires, placements en playlist, etc.).

Tout manquement à cette obligation entraînera la résiliation immédiate de la licence, ainsi que d'éventuelles poursuites pour non-respect des conditions contractuelles.

#### **Article 5 : Suivi, transparence et obligations de déclaration**

Afin de garantir la transparence et le respect du contrat, le LICENCIÉ s'engage à transmettre par courrier électronique à l'adresse **royalties@master-shop.com** les informations suivantes :

- Liens vers les plateformes de diffusion ou vente (Spotify, YouTube, Deezer, Apple Music, etc.)
- Date de publication ou de mise en vente de l'œuvre
- Copies ou captures d'écran des rapports de revenus générés (via distributeur, agrégateur, monétisation YouTube, etc.)
- Nom complet de l'artiste ou groupe ayant utilisé le beat
- Label, maison de disque ou distributeur impliqué, s'il y a lieu
- Toute autre information utile à la traçabilité de l'exploitation du beat

Ces informations doivent être fournies de manière régulière et honnête, à chaque période de perception de revenus.

#### **Article 6 : Durée de la licence**

La licence est accordée pour une durée illimitée, tant que le LICENCIÉ respecte l'ensemble des clauses du présent contrat.

En cas de non-respect, notamment du paiement des redevances ou de défaut de déclaration, le LICENCIANT se réserve le droit de suspendre ou de résilier la licence, sans remboursement, et d'engager toute action légale nécessaire.

#### **Article 7 : Résiliation**

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par le LICENCIANT dans les cas suivants :



- Nonversement des 15 % de revenus dans les délais impartis
- Fourniture d'informations inexactes ou incomplètes
- Violation des droits d'auteur ou tentative de revente du beat
- Non-respect des obligations contractuelles de bonne foi

En cas de résiliation, le LICENCIÉ perd tout droit d'exploitation sur le beat et pourra être tenu de retirer son œuvre du commerce si celle-ci repose sur une licence devenue invalide.

#### **Article 8 : Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par les lois en vigueur dans le pays de domiciliation de MASTER SHOP.

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes de Kinshasa, R.D. Congo.

Fait à Kinshasa, le .....

En deux exemplaires originaux.

*Le LICENCIANT*

Signature : \_\_\_\_\_

*Le LICENCIÉ*

Signature : \_\_\_\_\_

